

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36
Matériel : 1024272, 1108916, 1024276, 1024273, 1024274, 1024275, 1032194

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Diesel fuel, no. 2	68476-34-6 270-676-1 649-227-00-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119475502-40-0023

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication
Utilisation en tant que carburant – industriel
Utilisation en tant que carburant – professionnel

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Specialty Chemicals
9500 Lakeside Blvd.
The Woodlands, TX 77381

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
Airport Plaza (Stockholm Building)
Leonardo Da Vinci laan 19
1831 Diegem
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Numéro d'appel d'urgence:**Santé:**

866.442.9628 (Amerique du Nord)
 1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Organisation qui a préparé : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
la FDS
Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H304 H315 H332 H351 H373 H411	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Nocif par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	--	---

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

P331
P391immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/
un médecin.
NE PAS faire vomir.
Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68476-34-6 Carburants, diesel, no 2; gazole — non spécifié

2.3**Autres dangers**Résultats des évaluations
PBT et vPvB

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : Diesel Reference Fuel T

Formule moléculaire : Mixture

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Diesel fuel, no. 2	68476-34-6 270-676-1 649-227-00-2	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Carc. 2; H351 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	100	ATE poussières/brouillard 4,1 mg/l
Naphthalene	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0 - 1	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

- Symptômes : Pas d'information disponible.

- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Point d'éclair : 99,9 °C (99,9 °C)
Méthode: coupelle fermée

- Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

5.1**Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13. Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1

Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

SK

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Naphthalene	SK OEL	NPEL priemerný	10 ppm, 50 mg/m ³	K,
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 80 mg/m ³	K,

K Znamená, že faktor môže byť l'ahko absorbovaný kožou. Niektoré faktory, ktoré l'ahko prenajávú kožou, môžu spôsobovať až smrteľné otravy, ľahko bez varovných príznakov (napr. anilín, nitrobenzén, nitroglykol, fenoly a pod.). Pri látkach s významným príenikom cez kožu, ešte už v podobe kvapalín alebo pár, je osobitne dôležité zabrániť kožnému kontaktu.

SI

Sestavine	Osnova	Vrednosť	Parametri nadzora	Pripomba
Naphthalene	SI OEL	KTV	10 ppm,	2, K,
	SI OEL	KTV	50 mg/m ³	2, K, Inhalabilna frakcia

2 Rakovorne snovi - kategoria 2

K Lastnost lažjega prehajanja snovi v organizem skozi kožo

SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Naphthalene	AFS 2023:14	NGV	10 ppm, 50 mg/m ³	
	AFS 2023:14	KGV	15 ppm, 80 mg/m ³	V,

V Vägledande korttidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

RS

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Нафталин	RS OEL	GVI	10 ppm, 50 mg/m ³	EU,

EU Substance mentioned in indicative exposure limit values in Directive 91/322 / EEC

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Naphthalene	RO OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m ³	C2,

C2 susceptibil de a provoca apariția cancerului

PT

Componentes	Base	Valor	Parâmetros de controle	Nota
Diesel fuel, no. 2	PT OEL	VLE-MP	100 mg/m ³	P, A3,
	PT OEL	VLE-MP	100 mg/m ³	P, A3, Fração inalável e

Numéro de la FDS:100000100097

7/46

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Naphthalene	PT OEL	VLE-MP	10 ppm, oito horas	vapor P, A3,
PT DL 305/2007			10 ppm, 50 mg/m3	

A3 Agente carcinogénico confirmado nos animais de laboratório com relevância desconhecida no Homem.
 P Perigo de absorção cutânea

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Naphthalene	PL NDS	NDS	20 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	50 mg/m3	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametarer	Nota
Naphthalene	FOR-2011-12-06-1358	GV	10 ppm, 50 mg/m3	

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Naphthalene	NL WG	TGG-8 uur	10 ppm, 50 mg/m3	
	NL WG	TGG-15 min	16 ppm, 80 mg/m3	

MT

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Naphthalene	MT OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Naphthalene	MK OEL	MV	10 ppm, 50 mg/m3	

LV

Sastāvdalas	Bāze	Vērtība	Kontroles parametri	Piezīme
Naphthalene	LV OEL	AER 8 st	10 ppm, 50 mg/m3	

LU

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Naphthalene	LU OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Diesel fuel, no. 2	LT OEL	IPRD	200 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	300 mg/m3	
Naphthalene	LT OEL	IPRD	10 ppm, 50 mg/m3	

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametarer	Nota
Naphthalene	IS OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Naphthalene	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	10 ppm, 50 mg/m3	

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Naphthalene	HU OEL	AK-érték	10 ppm, 50 mg/m3	N, EU91, i,

EU91 91/322/EGK irányelvben közölt érték
 i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy minden hármat)
 N Irritáló anyagok, egyszerű felfüggesztek, csekély egészségkárosító hatással bíró anyagok. Korrekció NEM szükséges.

HR

Sastoјци	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Diesel fuel, no. 2	HR OEL	GVI	100 ppm, 400 mg/m3	
Naphthalene	HR OEL	GVI	10 ppm, 50 mg/m3	
	HR OEL		15 ppm, 75 mg/m3	

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Naphthalene	GR OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Naphthalene	FR VLE	VME	10 ppm, 50 mg/m3	C2, Valeurs limites admises (circulaires),

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

C2 Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles
 Valeurs limites admises (circulaires) Valeurs limites admises (circulaires)

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
Naphthalene	FI OEL	HTP-arvot 8h	1 ppm, 5 mg/m ³	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	2 ppm, 10 mg/m ³	

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Naphthalene	ES VLA	VLA-ED	10 ppm, 53 mg/m ³	vía dérmica,
	ES VLA	VLA-EC	15 ppm, 80 mg/m ³	vía dérmica,

vía dérmica Vía dérmica

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparametrid	Märkused
Naphthalene	EE OEL	Piirnorn	10 ppm, 50 mg/m ³	

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Naphthalene	DK OEL	GV	10 ppm, 50 mg/m ³	K,
	DK OEL	S	20 ppm, 100 mg/m ³	K,

K Stoffet anses for at kunne være kræftfremkaldende

DE

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Naphthalene	DE TRGS 900	AGW	0,4 ppm, 2 mg/m ³	H, Y, Dampf und Aerosole, einatembare Fraktion

H Hautresorptiv
 Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Naphthalene	CZ OEL	PEL	9,4 ppm, 50 mg/m ³	
	CZ OEL	NPK-P	18,8 ppm, 100 mg/m ³	

CY

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Naphthalene	CY OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m ³	

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Naphthalene	CH SUVA	MAK-Wert	10 ppm, 50 mg/m ³	H, Carc.Cat.3, NIOSH, OSHA,

Carc.Cat.3 Krebszeugende Stoffe Kategorie 3
 H Vergiftung durch Hautresorption möglich; Bei Stoffen, welche die Haut leicht zu durchdringen vermögen, kann durch die zusätzliche Hautresorption die innere Belastung wesentlich höher werden als bei alleiniger Aufnahme durch die Atemwege.

NIOSH Nationales Institut für Arbeitssicherheit und Gesundheit

OSHA Arbeitssicherheit-und Gesundheitsbehörde

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Naphthalene	BG OEL	TWA	50 mg/m ³	
	BG OEL	STEL	75 mg/m ³	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Diesel fuel, no. 2	BE OEL	TGG 8 hr	100 mg/m ³	D,
	BE OEL	TGG 8 hr	100 mg/m ³	D, damp en aérosol
Naphthalene	BE OEL	TGG 8 hr	10 ppm, 53 mg/m ³	D,
	BE OEL	TGG 15 min	15 ppm, 80 mg/m ³	D,

D Opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Naphthalene	AT OEL	MAK-TMW	10 ppm, 50 mg/m ³	H,

H Besondere Gefahr der Hautresorption

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Biological exposure indices**SK**

Názov látky	Č. CAS	Kontrolné parametre	Doba odberu vzorky	Aktualizácia
Naphthalene	91-20-3	1-hydroxypyren: 5,66 µg/l V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitoring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénym a mutagénym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategória 1A a 1B ()	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2020-09-02
		1-hydroxypyren: 25.9 nmol/l V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitoring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénym a mutagénym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategória 1A a 1B ()	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2020-09-02
		1-hydroxypyren: 3.77 µg/g kreatinínu V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitoring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénym a mutagénym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategória 1A a 1B ()	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2020-09-02

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

	1-hydroxypyren: 1.95 $\mu\text{mol/mol}$ kreatinínu V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitoring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozičiou karcinogénym a mutagénym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategória 1A a 1B ()	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2020-09-02
--	---	---	------------

GB

Substance name	CAS-No.	Control parameters	Sampling time	Update
Naphthalene	91-20-3	1-hydroxypyrene: 4 $\mu\text{mol/mol}$ creatinine (Urine)	After shift	2011-12-18

8.2

Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

TruTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtement de protection. Chaussures de sécurité.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide à 20 °C (20 °C) (101,30 kPa)
Couleur	:	jaune pâle, Brun
Odour	:	Douce

Données de sécurité

Point d'éclair : 99,9 °C (99,9 °C)
Méthode: coupelle fermée

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Formule moléculaire : Mixture

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point d'écoulement : -6,7 °C (-6,7 °C)

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Méthode: ASTM D97

Point/Intervalle d'ébullition : 222 - 366 °C (222 - 366 °C)
 Méthode: ASTM D 86

Pression de vapeur : 0,10 kPa
 à 40 °C (40 °C)

Densité relative : 0,8101

Densité : 6,76 g/cm3

Masse volumique apparente : 6,75 L/G

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 3,088 cSt
 à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Pourcentage de composés volatils

: > 99 %
 100,02 %

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

10.5

Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.6

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures
Oxydes de carbone

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Diesel fuel, no. 2 : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Naphthalene DL50: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

Diesel fuel, no. 2 : CL50: 4,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Substance d'essai: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 4,1 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur DL50/CL50

Toxicité aiguë par voie cutanée

Diesel fuel, no. 2 : DL50 dermal: > 4.300 mg/kg
Espèce: Lapin
Sex: Mâle et femelle
Substance d'essai: oui

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Irritation de la peau : Irritation de la peau

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Irritation des yeux : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée

Diesel fuel, no. 2 : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 0, 30, 125, 500 mg/kg
Durée d'exposition: 13 wks
Nombre d'expositions: daily, 5 days/week
NOEL: 30 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 411 de l'OCDE
Organes cibles: Thymus, Foie, Moelle osseuse
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose: 0, 0.35, 0.88, 1.71 mg/l
Durée d'exposition: 13 wks
Nombre d'expositions: Twice/wk
NOEL: > 1,71 mg/l
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE

Génotoxicité in vitro

Diesel fuel, no. 2 : Type de Test: Test de Ames
Résultat: positif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
Résultat: négatif

Naphthalene : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Type de Test: Échange de chromatides sœurs
Résultat: négatif

Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Diesel fuel, no. 2 : Type de Test: Essai létal dominant
Espèce: Souris
Dose: 100 or 400 ppm
Résultat: négatif

Naphthalene : Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris
Résultat: négatif

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Cancérogénicité

Diesel fuel, no. 2

: Espèce: Souris
Sex: mâle
Dose: 0, 25 ul
Durée d'exposition: lifetime
Nombre d'expositions: 3 times/wk
Remarques: Cancérogène dermique modéré

Naphthalene

Espèce: Souris
Sex: mâle
Dose: 10, 30 ppm
Durée d'exposition: 105 weeks
Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week
Substance d'essai: oui
Date d'impression: Pas d'information disponible.
Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Espèce: Souris
Sex: femelle
Dose: 10, 30 ppm
Durée d'exposition: 105 weeks
Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week
Substance d'essai: oui
Date d'impression: Pas d'information disponible.
Remarques: Incidence accrue d'adénomes alvéolaires/bronchiolaires

Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Dose: 10, 30, 60 ppm
Durée d'exposition: 105 weeks
Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week
Substance d'essai: oui
Date d'impression: Pas d'information disponible.
Remarques: Adénomes épithéliaux respiratoires nasaux, Incidence accrue de neuroblastomes olfactifs

Toxicité pour le développement

Diesel fuel, no. 2

: Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 86.9, 408.8 ppm
Nombre d'expositions: 6 h/d
Période d'essai: GD 6-15
Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
NOAEL Teratogenicity: 408.8 ppm
NOAEL Maternal: 408.8 ppm
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Espèce: Rat
 Voie d'application: Dermale
 Dose: 30, 125, 500, 1000 mg/kg
 Durée d'exposition: daily
 Période d'essai: GD 0-20
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
 NOAEL Teratogenicity: 125 mg/kg
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Naphthalene

Espèce: Lapin
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 40, 200, 400 mg/kg
 Période d'essai: 29 d, GD 6-18
 NOAEL Teratogenicity: 400 mg/kg

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36**Toxicité par aspiration**

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

Diesel fuel, no. 2

: Cancérogénicité: Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux
 Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.

Naphthalene

Cancérogénicité: Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

11.2**Informations sur les autres dangers****TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36****Information supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Les solvants risquent de dessécher la peau.

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Diesel fuel, no. 2

: LL50: 21 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
 Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Naphthalene

CL50: 3,2 mg/l
 Durée d'exposition: 96 HR

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Diesel fuel, no. 2 : CE50: 2 mg/l
 Durée d'exposition: 48 HR
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Naphthalene CL50: 2,16 mg/l
 Durée d'exposition: 48 HR
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Toxicité pour les algues

Diesel fuel, no. 2 : ErL50: 22 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Raphidocellus subcapitata (Algue)
 Essai en statique Contrôle analytique: non
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Naphthalene CE50: 2,96 mg/l
 Durée d'exposition: 48 HR
 Espèce: Selenastrum capricornutum (Algue)

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

Diesel fuel, no. 2 : aérobique
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 57,5 %
 Période d'essai: 28 d
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Diesel fuel, no. 2 : Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible .

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Diesel fuel, no. 2 : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DIESEL FUEL), 9, III, (99,9 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (DIESEL FUEL)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DIESEL FUEL), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (DIESEL FUEL)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

30,UN1202,CARBURANT DIESEL, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (DIESEL FUEL)

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (DIESEL FUEL)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Dangereux pour l'eau
VwVwS

15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Composants : combustibles pour moteur diesel n° 2 270-676-1

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour:
Non applicable

- : ZEU_SEVES3 Mise à jour:
LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t
- : ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E2
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t
- : ZEU_SEVES3 Mise à jour:
Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).
34
Quantité 1: 2.500 t
Quantité 2: 25.000 t

État actuel de notification

- Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
- Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
- TSCA : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- Canada DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Nouvelle-Zélande NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Japon ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Corée KECL : Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.

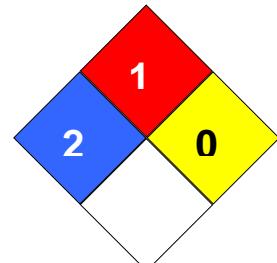
Philippines PICCS
Chine IECSC
Taiwan TCSI
Divers TECI

: Listé ou en conformité avec l'inventaire
: Listé ou en conformité avec l'inventaire
: Listé ou en conformité avec l'inventaire
: Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification

: Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 1
Danger de réactivité: 0



Date de révision : 2025-10-23
Date de dernière parution : 2023-05-18

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : CPC00523

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des	NIOSH	National Institute of Safety &

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

	substances		Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoc	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë
------	---------------------------	-----	---------------------------------

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Annexe**1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication**

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: SU3, SU8, SU9: Production Industrielle (Tout), Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), Fabrication de produits de la chimie fine
Catégorie de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire ERC1: Fabrication de substances
Catégorie de rejet dans l'environnement	:
Information supplémentaire	: Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique industriel ou qu'agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de matériau, le stockage, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1: Fabrication de substances**Caractéristiques du produit**

Remarques

La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après le retrait total du traitement des eaux usées (tonnes/jour) :
(Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Facteur de Dilution (Rivière) : 10
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu
 Nombre de jours d'émission par année : 300
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 1 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,003 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 90 %)
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de \geq (%) : (Effectiveness: 90,3 %)
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de \geq (%) : (Effectiveness: 0 %)
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.
 Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.
 Remarques : En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.
 Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.
 Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.
 Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 10.000 m³/d
 Efficacité (d'une mesure) : 94,1 %
 Pourcentage retiré des eaux usées : 94,1 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets : Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération : Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1:

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
Remarques	: Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques	: L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Contrôler toute exposition éventuelle en utilisant des mesures telles que des systèmes confinés, des installations correctement conçues et entretenues et une ventilation générale adéquate. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Purger et nettoyer l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance.

Là où il y a un potentiel d'exposition : S'assurer que le personnel concerné est informé du potentiel d'exposition et conscient des actions fondamentales nécessaires pour minimiser les expositions ; s'assurer qu'un équipement de protection adéquat du personnel est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; fournir un système de surveillance médicale régulier, au besoin ; identifier et mettre en œuvre les actions correctives.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
Remarques	: Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques	: L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne
-----------	---

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Remarques	normales : Avec potentiel pour génération d'aérosol.
Fréquence et durée d'utilisation	Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Remarques : L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
Conditions et mesures techniques	
Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	
Caractéristiques du produit	
Remarques	Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
Remarques	Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.
Fréquence et durée d'utilisation	Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Remarques : L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
Conditions et mesures techniques	
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Caractéristiques du produit	
Remarques	Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
Remarques	Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.
Fréquence et durée d'utilisation	Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Remarques : L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

dessus de la température ambiante),, Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,46 mg/m ³	
			Eau douce		0,036 mg/L	0,54
			Dépôts d'eau douce		1,4 Poids humide mg / kg	0,61
			Eau de mer		0,0036 mg/L	0,054
			Dépôts d'eau de mer		0,14 Poids humide mg / kg	0,061
			Sol agricole		0,17 Poids humide mg / kg	0,015

ERC1: Fabrication de substances

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,01 mg/m ³	0,00
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,11
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PROC1, CS85	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m ³	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC2, CS15, CS85	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m ³	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC3, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	3 mg/m ³	0,04
			Employé – dermique,	0,34 mg/kg/d	0,12

Numéro de la FDS:100000100097

30/46

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

			long terme – systémique		
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,16
PROC3, CS2	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	2,1 mg/m3	0,03
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,12
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,15
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,07
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,55
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	2 mg/m3	0,03
			Employé – dermique, long terme – systémique	13,71 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,50
PROC8b, CS501, CS503	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,07
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,55
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,07
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,12
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,19

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS85: Stockage de produit en vrac

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS85: Stockage de produit en vrac

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS2: Méthode d'échantillonnage

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

CS501: Chargement et déchargement fermés en vrac
 CS503: Transferts en vrac (systèmes ouverts)
 PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 CS36: Activités de laboratoire

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les données disponibles relatives au risque ne prennent pas en charge la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

Une évaluation locale adaptée aux raffineries de l'Union européenne a été réalisée à l'aide des données spécifiques au site et figure dans le fichier PETRORISK et la feuille d'information « Production spécifique au site ».

Si l'adaptation révèle une utilisation dangereuse (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site est requise.

En tenant compte des résultats de l'évaluation du contrôle de la pollution atmosphérique du benzène dans l'analyse de Niveau 2 dans la catégorie des naphtas à point d'ébullition bas, l'« efficacité de renouvellement d'air » par défaut de 90 % de la feuille d'information SpERC a été prouvée excessivement prudente, et une efficacité de 95 % peut être déclarée en toute sécurité dans une analyse de Niveau II. Sur cette base, l'analyse de Niveau II démontre qu'aucune raffinerie ne présente des RCR > 1 (cf. le fichier PETRORISK dans la section 13 de l'IUCLID intitulée « Tier 2 Site Specific Production worksheet » (feuille d'information « Production spécifique au site de Niveau 2 »)).

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – industriel

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: SU3: Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substances ou préparations

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

(chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

Catégorie de rejet dans l'environnement

: **ERC7:** Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Information supplémentaire

: Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Remarques

La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après le retrait total du traitement des eaux usées (tonnes/jour) : (Msafe)

: 5.000

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu
 Nombre de jours d'émission par année : 300
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,5 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 95 %)
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de \geq (%) : (Effectiveness: 97,7 %)
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

conservation utilisé.

Eau	: En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de \geq (%) : (Effectiveness: 60,4 %)
Remarques	: Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.
Remarques	: En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.
Remarques	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.
Remarques	: Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.
Remarques	: Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m ³ /d
Efficacité (d'une mesure)	: 94,1 %
Pourcentage retiré des eaux usées	: 97,7 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Remarques	: Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.
Remarques	: Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération	: La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigue
--------------------------	---

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

Remarques	: La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
Remarques	: Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

Conditions et mesures techniques

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les effets cutanés susceptibles de se développer.
, Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Contrôler toute exposition éventuelle en utilisant des mesures telles que des systèmes confinés, des installations correctement conçues et entretenues et une ventilation générale adéquate. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Purger et nettoyer l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance.

Là où il y a un potentiel d'exposition : S'assurer que le personnel concerné est informé du potentiel d'exposition et conscient des actions fondamentales nécessaires pour minimiser les expositions ; s'assurer qu'un équipement de protection adéquat du personnel est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; fournir un système de surveillance médicale régulier, au besoin ; identifier et mettre en œuvre les actions correctives.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

- Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
- Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

- Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

- Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
- Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

- Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16:

Numéro de la FDS:100000100097

36/46

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC7	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,29 mg/m3	
			Eau douce		0,055 mg/L	0,8
			Dépôts d'eau douce		2,1 Poids humide mg / kg	0,91
			Eau de mer		0,0055 mg/L	0,08
			Dépôts d'eau de mer		0,21 Poids humide mg / kg	0,091
			Sol agricole		0,17 Poids humide mg / kg	0,01

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC1, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01

Numéro de la FDS:100000100097

37/46

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

			Employé – dermique, long terme – systémique	0,14 mg/kg/d	0,05
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,06
PROC2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC2, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,14 mg/kg/d	0,05
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,06
PROC3, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,12
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,13
PROC8a, CS39, CS103	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	13,71 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC8b, CS8, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,07
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,55
PROC16, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,03
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,03 mg/kg/d	0,01
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,02

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS107: (systèmes fermés)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

CS103: Nettoyage de récipient et de conteneur

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS8: Transferts par fûts/ lots

CS14: Transferts de matière en vrac

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

CS107: (systèmes fermés)

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermatiques.

Les données disponibles relatives au risque ne prennent pas en charge la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – professionnel

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteur d'utilisation	: SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Catégorie de rejet dans l'environnement	: <p>PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé</p> <p>ERC9a, ERC9b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>
Information supplémentaire	: <p>Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.</p>
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC9a, ERC9b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos	
Caractéristiques du produit	
Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :	: <p>140.000</p> <p>(Msafe)</p>
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	
Débit	: <p>18.000 m3/d</p>
Facteur de Dilution (Rivière)	: <p>10</p>
Facteur de Dilution (Zones Côtieres)	: <p>100</p>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	
Utilisation/dégagement continu	
Nombre de jours d'émission par année	: <p>365</p>
Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles	
Air	: <p>Fraction dégagée dans l'air suite à une utilisation dispersive étendue (utilisation régionale uniquement)</p>
Remarques	: <p>< 0.001 %</p>
Eau	: <p>Fraction dégagée dans les eaux usées suite à une utilisation dispersive étendue</p>
Remarques	: <p>< 0.001 %</p>
Sol	: <p>Fraction dégagée dans le sol suite à une utilisation dispersive étendue (utilisation régionale uniquement)</p>
Remarques	: <p>< 0.001 %</p>
Remarques	: <p>Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.</p>
Remarques	: <p>Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'homme via une exposition indirecte (principalement par ingestion).</p>
Numéro de la FDS:100000100097	
40/46	

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Remarques	: Aucun traitement des eaux usées requis.
Air	: Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) :
Remarques	: Non applicable
Eau	: Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de \geq (%) : (Effectiveness: 0 %)
Eau	: En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de \geq (%) : (Effectiveness: 0 %)
Remarques	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.
Remarques	: Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.
Remarques	: Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m ³ /d
Efficacité (d'une mesure)	: 94,1 %
Pourcentage retiré des eaux usées	: 94,1 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Remarques	: Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.
Remarques	: Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération	: La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu
--------------------------	--

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

Remarques	: La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
Remarques	: Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

Conditions et mesures techniques

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les effets cutanés susceptibles de se développer.
, Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Contrôler toute exposition éventuelle en utilisant des mesures telles que des systèmes confinés, des installations correctement conçues et entretenues et une ventilation générale adéquate. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Purger et nettoyer l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance.

Là où il y a un potentiel d'exposition : S'assurer que le personnel concerné est informé du potentiel d'exposition et conscient des actions fondamentales nécessaires pour minimiser les expositions ; s'assurer qu'un équipement de protection adéquat du personnel est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; fournir un système de surveillance médicale régulier, au besoin ; identifier et mettre en œuvre les actions correctives.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

- Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
- Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

- Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**Caractéristiques du produit**

- Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
- Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

- Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

exposition limitée à du produit non brûlé**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

Remarques : Avec potentiel pour génération d'aérosol.

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure), S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC9a, ERC9b	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,02 mg/m3	
			Eau douce		0,0015 mg/L	0,043
			Dépôts d'eau douce		1,4 Poids humide mg / kg	0,05
			Eau de mer		0,000028 mg/L	0,00041
			Dépôts d'eau de mer		0,063 Poids humide mg / kg	0,0014
			Sol agricole		0,17 Poids humide mg / kg	0,0054

ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,34 mg/kg/d	0,46
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,48
PROC1, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme –	0,01 mg/m3	0,00

Numéro de la FDS:100000100097

44/46

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

			systémique		
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,12
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,12
PROC2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,34 mg/kg/d	0,46
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,48
PROC3, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,12
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,13
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	13,71 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC8a, CS103	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,07
			Employé – dermique, long terme – systémique	13,71 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,55
PROC8b, CS14, CS507	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,07
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,55
PROC8b, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,01
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,47
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,49
PROC16, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	14 mg/m3	0,20
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,12
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,32

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

TrusTec™ Diesel Reference Fuel T-36

Version 1.19

Date de révision 2025-10-23

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
CS67: Stockage
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
CS107: (systèmes fermés)
PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement
PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
CS103: Nettoyage de récipient et de conteneur
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
CS14: Transferts de matière en vrac
CS507: Ravitaillement en combustible
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
CS8: Transferts par fûts/ lots
PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
CS107: (systèmes fermés)

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les données disponibles relatives au risque ne prennent pas en charge la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).